

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - Année 2017

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 165 570 € ainsi que de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2017, la convention d'objectifs signée en 2013 entre la ville de Quimper et l'association Ti ar Vro qui arrive à échéance en juin 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2017 les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire.

	Ligne comptable	Montant 2017
<i>Action culturelle - Subventions aux associations culturelles</i>	6574.810.33	165 570 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Propositions
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Ti Ar Vro - Projet : « Noz Gwen Ha Du »	20 000 €
		Amicale des bagadou et des cercles – Projet : « Derrière les remparts »	7 000 €
PATRIMOINE	6574.810.33	Comité d'animation de Ty Mam Doué <i>Médiation et accueil du public de l'exposition du verrier Jean-Pierre Le Bihan.</i>	1 000 €
THEATRE, DANSE et CIRQUE	6574.810.33	TEEM - Fonctionnement	11 250 €
		TEEM – Actions artistiques en milieu scolaire	5 220 €
		TEEM – Fluides	5 000 €
		Très Tôt Théâtre – Fonctionnement locaux PMJ	49 950 €
		Très Tôt Théâtre – Complément action contrat de ville	8 150 €
		Hip Hop New School - Projet : "15 ans ça se fête"	3 000 €

APPEL A PROJETS ECHAPPEES DE NOEL	6574.810.33	MPT Ergué Armel	47 500 €
		Compagnie Elektrobus	7 500 €

2 – à signer un avenant avec l'association Ti ar Vro pour prolonger la durée de la convention d'objectifs jusqu'au 31 décembre 2017, afin de permettre à la ville de Quimper et à l'association d'assurer l'évaluation de la mise en œuvre de la convention qu'elles ont signée en 2013 et d'élaborer leur partenariat autour d'un projet associatif remis à jour ;

3- à signer la convention et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Ti Ar Vro ;
- TEEM ;
- Très Tôt Théâtre ;
- Hip Hop New School ;
- MPT Ergué-Armel.